

**Autonomis®, télé-assistance de référence :
recommandée par le corps médical et médico-social**



**pour pouvoir continuer à vivre
chez soi en toute sécurité**



**En cas de besoin,
24h/24 et 7 jours sur 7
appuyez sur le bouton**

Depuis 1997 à votre service

Autonomis® : télé-assistance avec dossier médical



1 Autonomis® est un petit bracelet ultra-léger (ou un pendentif) équipé d'un bouton d'appel : en cas de besoin, vous appuyez sur le bouton...

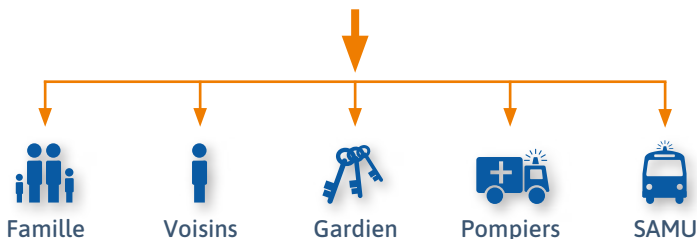


2 ... vous entrez alors immédiatement en contact avec un **Conseiller Autonomis®** qui visualise sur son écran vos coordonnées complètes et toutes informations utiles concernant votre dossier médical...



3 ... suivant votre situation —vous êtes tombé(e) et avez du mal à vous relever, vous avez fait un petit malaise, vous vouliez juste poser une question, etc...— **le Conseiller vous écoute, vous aide et si cela est nécessaire, contacte un membre de votre famille que vous avez choisi, un voisin, ou les services d'urgence.**

**Un Conseiller Autonomis® est à votre disposition
24h/24 et 7 jours sur 7
pour prévenir les personnes qui vont vous aider**



*Les services de secours Pompiers/SAMU sont prioritaires
en cas de personne isolée*

Parce qu'une simple chute ou un malaise peuvent avoir des conséquences graves...

Avec l'âge, le risque de chute augmente très fortement : la force musculaire baisse, la vue baisse, des maladies comme l'ostéoporose ou l'arthrose réduisent notre motricité... **Chaque année, 450.000 chutes** donnent ainsi lieu à une intervention de services d'urgence en France.

Les conséquences d'une chute ou d'un malaise **pris en charge trop tardivement peuvent être graves.**

Grâce au système Autonomis®, vous pouvez demander une aide immédiate d'une simple pression du doigt.



- ✓ Le bracelet/pendentif Autonomis® est équipé de **piles très longue durée (>3 ans)**.
- ✓ **En cas de coupure de courant, le transmetteur continue de fonctionner :** il est équipé d'une batterie qui lui assure jusqu'à 48 heures d'autonomie.
- ✓ Le bracelet Autonomis® est **100% étanche** : vous pouvez le garder pour **prendre votre douche**.





Comment Autonomis® s'installe chez vous ? C'est très simple :

- Nous prenons **rendez-vous** à votre convenance, à votre domicile.
- Nous vous faisons **choisir** un bracelet ultra-léger ou un pendentif suivant vos préférences.
- Nous branchons un petit boîtier haut-parleur et **vérifions** qu'il fonctionne parfaitement dans toutes les pièces de votre logement.



Quelles sont les options à ma disposition ?

- Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a **toujours une solution Autonomis® pour vous** : que vous ayez une ligne téléphonique classique, une box internet, et même si vous n'avez pas de ligne téléphonique du tout.
- Autonomis® vous propose aussi une **solution de télé-assistance mobile** qui vous protège chez vous mais aussi n'importe où à l'extérieur.
- Vous pouvez également prendre en sus une **option "chute"** : votre bracelet/pendentif détecte alors **automatiquement** une chute si vous tombez brutalement (sans que vous ayez à appuyer sur le bouton).



Conventionné CNAV et CARSAT



Dispositif éligible à l'APA/ADPA



Le dispositif Autonomis® est certifié par la norme Qualité ISO 9001:2000



*dans la limite de 12.000 euros par an et par foyer fiscal, pour l'ensemble des services à la personnes que vous pouvez utiliser



Combien coûte l'abonnement ?

de 14,50 à 19 €
par mois
après crédit d'impôt

L'abonnement est de 29 à 38 euros TTC par mois suivant les options choisies **mais le coût réel net pour vous sera de la moitié, soit 14,50 à 19 euros.**

En effet, Autonomis® étant agréé dans le cadre des Services à la personne, **vous pouvez déduire 50% de votre abonnement de vos impôts*** ou vous faire rembourser cette somme par les services fiscaux si vous n'êtes pas imposable.

Par exemple, si vous choisissez un abonnement à 29€ :

- *Si vous êtes imposable : vous pourrez déduire 50% de 29€ soit 14,50€ de vos impôts*
- *Si vous n'êtes PAS imposable : vous pourrez facilement demander le remboursement de ces 14,50€ aux services fiscaux.*

Et donc dans tous les cas, cet abonnement ne vous coûtera en réel final que 14,50 euros par mois.

L'abonnement inclut toute intervention éventuelle de maintenance ou de réparation.

Pour l'installation, une participation forfaitaire de 50 euros (déductible elle aussi de vos impôts à 50%) vous est demandée ainsi qu'une **caution de 50 euros** également pour le matériel.

en option

COFFRE À CLÉS Autonomis® :
il y aura toujours un double de vos clés en cas d'urgence !

Si cette OPTION retient votre intérêt, nous installons ce **mini coffre-fort inviolable** (8,5x12 cm) dans un endroit discret près de votre porte d'entrée, avec un double de vos clés à l'intérieur :

en cas d'urgence, nous communiquons le code aux services de secours (pompiers, Samu...) pour qu'ils puissent intervenir immédiatement chez vous sans avoir à fracturer votre porte.



Combien coûte le mini coffre-fort ?

- **prix du coffre : 59 euros TTC**
- **prix de la pose : 80 euros TTC – intégralement OFFERTE si vous vous équipez en même temps d'une télé-assistance Autonomis®**

Pourquoi Autonomis® est UNE RÉFÉRENCE QUALITÉ en télé-assistance :



Tous les conseillers Autonomis® sont des **professionnels expérimentés de l'assistance d'urgence et de l'assistance médicalisée.**



Quand vous les contactez, les professionnels Autonomis® visualisent instantanément toutes les informations vous concernant. Ils savent vous écouter, poser les bonnes questions et **prendre les décisions les mieux adaptées pour vous aider efficacement et rapidement** – comme ils le font chaque jour pour des milliers de personnes en France.

Autonomis® est **recommandé par de nombreux médecins, para-médicaux et professionnels du médico-social.**

Pour toute demande d'information :

09 61 39 30 64

Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00. Prix d'un appel standard.

autonomis
www.autonomis-services.fr



Siège social : Autonomis - 26, rue des Amandiers - 92000 NANTERRE